

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 1^{er} Octobre 2020 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

20/023/ECSS

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Création d'un complexe sportif au Stade de la
Maussane - 72, montée de Saint Menet - 11^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux études et travaux d'urgence - Financement.**

20-35889-DTBS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la création d'un complexe sportif au Stade de la Maussane - 72, montée de Saint Menet - 11ème arrondissement et sur l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux d'urgence.

Le complexe sportif de la Maussane, situé 72, montée de Saint Menet, dans le 11ème arrondissement, fait l'objet d'une forte fréquentation tant au niveau des clubs du secteur, qu'au niveau des scolaires.

Il est également utilisé pour de nombreuses compétitions sportives, notamment le football amateur marseillais.

Cet équipement centralisé est composé des installations suivantes :

- 2 terrains de football stabilisés,
- un plateau sportif,
- un bloc vestiaire,
- une conciergerie.

Afin d'améliorer les conditions de la pratique sportive et d'accueillir les utilisateurs dans des structures correctes, le service des Sports nous sollicite afin d'étudier le réaménagement du site en créant un complexe sportif correspondant à une homologation en 4^{ème} catégorie.

Les études porteront sur le réaménagement du site et la création des surfaces de jeux en gazon synthétique.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2020, relative aux études et travaux, à hauteur de 300 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions, aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Le Conseil d'Arrondissements donne un avis défavorable à la création d'un complexe sportif au Stade de la Maussane situé 72, montée de Saint Menet dans le 11ème arrondissement.

ARTICLE 2 Le Conseil d'Arrondissements donne un avis défavorable à l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2020, à hauteur de 300 000 Euros pour les études et travaux.

ARTICLE 3 Madame la Maire ou son représentant est habilitée à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires, à les accepter et à signer tout document afférent.

ARTICLE 4 La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2020 et suivants.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix n'a pas été adopté**

**Contre le Groupe Une Volonté pour les
11&12
Pour le Groupe Printemps Marseillais
Majorité Municipale
Abstention le Groupe Retrouvons
Marseille**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Conseiller Métropolitain
Vice Président du Conseil de Territoire
Marseille-Provence
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 1^{er} octobre 2020